



Divorce et probleme de garde

Par **godazrd laurent**, le **31/03/2008** à **10:09**

Bonjour,rnrnJe suis en procedure de divorce je n ai pu me presenter a la consilliation le 15 novembre 2007 pour des raisons professionnelles, celle ci n a pas ete reconnu par le juge des affaires familiale depuis ce jour j essaie de me procurer le double de l ordonnance.rnrnMa futur ex femme me dis que je peux voir mon fils seulement 2 week end concecutif toutes les 6 semaines et qu il n y a rien d ecrit pour les petites et grandes vacances alors que cele ci me l avais donner pour les vacancances de noel et de fevrier.rnrnEst elle dans son droit ou pas?

Par **JEANC**, le **01/04/2008** à **16:28**

bonjour,rnLe Juge aux affaires familiales est libre de prendre la décision qu'il estime la meilleure "dans l'intérêt supérieur de l'enfant"...rnCeci étant dit, vous devriez être destinataire de l'Ordonnance...Adressez vous au greffe du magistrat en question afin de savoir si elle vous a ou non été envoyée ?rnSi vous avez un avocat , celui-ci en est aussi (parfois...mais pas toujours !)destinataire...mais comme souvent, si cela ne vient pas tout seul (et c'est fréquent !), il faut demander toujours et encore !rnQuant à ce que vous dit votre future ex-femme....c'est à vous de voir jusqu'à quel point vous pouvez vous faire confiance...mais en la matière, il convient toujours de se référer à l'écrit, ne fut-ce que pour faire appel de la décision si vous le souhaitez !rnBon courage.